

Plus loin, l'auteur ajoute:

Un autre facteur a permis aux banques de réaliser des bénéfices dans la dernière partie de l'année: l'abolition de la surtaxe de 10 p. 100 sur les bénéfices, qui a été en vigueur du 1<sup>er</sup> mai 1974 au 30 avril 1975.

● (1610)

Rien n'empêchera les banques d'augmenter encore leurs frais d'administration. Là encore, le ministre n'a jamais dit qu'il tenterait d'intervenir. Il me reste quelques minutes, et je voudrais ajouter une autre citation, aux fins du compte rendu:

Selon les estimations du ministère du Revenu national, le Canada perd environ 1.6 milliards de dollars par an, au titre de ce que l'on appelle des prix de transfert: Les sociétés multinationales exploitées au Canada achètent des produits à leurs filiales à l'étranger, pour un prix supérieur au «prix du marché». L'inverse se présente aussi—la société canadienne vend des produits à la filiale de l'étranger, à un prix inférieur au «prix du marché». Dans les deux cas, il en résulte que les bénéfices sont détournés du Canada, au profit d'une entreprise exploitée ailleurs. Comme on vient de le dire, il en coûte environ 1.6 milliards de dollars par an au trésor. Comment la Commission de lutte contre l'inflation, qui compte 200 personnes pourra-t-elle résoudre un problème que le ministère du Revenu national et ses milliers d'employés n'ont pu résoudre?

Je ne voudrais que les députés d'en face s'imaginent que ce passage soit le reflet de déclarations outrancières et irresponsables d'un gouvernement néo-démocrate socialiste, c'est pourquoi, aux fins du compte rendu, j'aimerais ajouter les commentaires de M. James Gourley, directeur général de la section de la vérification à Revenu Canada, d'un discours prononcé récemment est rapporté dans le *Globe and Mail* du 31 octobre 1975:

Le Canada est en train de perdre des millions de dollars chaque année, en grande partie à cause des personnes et des sociétés qui éludent l'impôt, et surtout aux sociétés multinationales qui se servent de leur statut international pour soustraire leurs bénéfices au contrôle du percepteur... certaines profitent de la complexité de leurs structures pour réduire leurs impôts...

Selon lui, il est extrêmement difficile de connaître l'étendue des pertes de Revenu Canada dues à l'évitement fiscal par les sociétés multinationales. Il suppose que les déficits de toutes origines—y compris des multinationales—pourraient s'élever à 10 p. 100 du revenu total.

Pour l'année financière en cours, le revenu estimé est de 27.75 milliards de dollars.

M. Gourley a estimé les pertes à plus du double de ce qu'annonçait le gouvernement du Manitoba. L'ex-ministre du Revenu national, devenu depuis ministre de la Justice (M. Basford), a déclaré lors de la même réunion:

Il est difficile aux fonctionnaires du fisc canadien d'affirmer que les frais dont font état les filiales canadiennes d'entreprises sont réels ou gonflés en vue de payer moins d'impôts.

Une filiale canadienne peut utiliser les produits ou les services d'une société mère située à l'étranger. Elle défalque alors les coûts de ces produits ou services de ses bénéfices.

Prenons tout simplement les grandes firmes multinationales de matériel agricole qui prospèrent plus que jamais. Si on les oblige à respecter les prétendues directives, elles s'apercevront, comme l'ont dit M. Gourley et le ministre dans leurs discours respectifs, que c'est un jeu d'enfant de trafiquer les transactions financières entre sociétés canadiennes et sociétés américaines de façon à ne pas dépasser les marges bénéficiaires autorisées au Canada.

Notre débat d'aujourd'hui et le vote auquel nous allons procéder dans quelques jours portent sur un bill qui empiète radicalement sur le droit des particuliers à poursuivre pour leur propre compte des négociations libres et collectives avec leurs employeurs.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je suis désolé de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

### Anti-inflation—Loi

**M. Orlikow:** Pourrais-je terminer en une minute, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur adjoint:** Le député ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime. La Chambre consent-elle unanimement à ce que le député poursuive son discours?

**Des voix:** D'accord.

**M. Orlikow:** Le gouvernement nous propose des contrôles des salaires mais non des prix. Il n'y aura ni contrôle ni restriction en ce qui concerne les revenus de dividendes, de bénéfices, ou autres, à l'exception des salaires. Par conséquent, nous ne pouvons ni ne voulons appuyer une telle proposition.

[Français]

**M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe):** Monsieur le président, au cours du débat, à l'étape de la deuxième lecture du bill C-73, j'ai déjà exprimé mon opinion sur le discrédit que s'est attiré le très honorable premier ministre (M. Trudeau) quand, le 13 octobre dernier, il annonçait au pays l'imposition de contrôle sur les prix et les revenus dont, aux élections de 1974, il dénonçait l'idée même, sans un mot d'excuse pour les propos qu'il avait alors tenus. Le chef du gouvernement se présentait comme l'homme capable de guérir au Canada le mal terrible de l'inflation qui ruine l'économie et réduit des millions de Canadiens à la pauvreté la plus abjecte.

Je ne connais pas, monsieur le président, d'homme public qui se soit discrédité à ce point dans toute l'histoire du pays, sans sourciller, sans même admettre la responsabilité de son gouvernement dans le rythme croissant de la spirale inflationniste. Le premier ministre se faisait le prêcheur d'austérité mais en prenant bien soin d'imposer aux autres ce qu'il refuse de faire quand sa propre administration est en cause: couper dès cet instant les dépenses gouvernementales non essentielles. Cet homme en agissant ainsi ne pouvait s'attendre qu'à une réaction hostile des milieux populaires que lui-même avait prémunis contre les contrôles. Mieux encore que le leader de l'opposition (M. Stanfield), le chef du gouvernement, parce qu'il disposait de plus amples moyens et d'instruments plus précis de prospection économique, savait mieux que tout autre au pays qu'une politique de contrôle s'imposait. L'histoire ne lui pardonnera jamais d'avoir trompé les Canadiens.

[Traduction]

La question fondamentale qui doit retenir l'attention de la Chambre à ce stade de la troisième lecture du bill en est une qui touche au cœur même de notre système démocratique. Le principe et l'objet de ce bill coïncident avec les tendances générales de l'opinion publique à l'heure actuelle. En fait, si le gouvernement se révèle tout à fait incapable de direction, on peut dire au moins qu'il suit celle que dicte l'opinion publique. Quand ce ne serait que pour rectifier les faits, il faut faire remarquer que lorsqu'il s'est agi de prendre l'initiative de mesures de réglementation des prix et des revenus, ce sont les membres de notre parti qui étaient prêts à faire preuve de franchise envers le pays l'an dernier.

**Des voix:** Bravo!

**M. Wagner:** Ce que le premier ministre (M. Trudeau) demande maintenant, c'est un chèque en blanc. En s'accordant des pouvoirs pour une durée aussi longue, le gouvernement exagère son rôle, et en refusant de prendre des engagements à long terme pour ce qui est de la restriction de ses propres dépenses, il tente de réduire sa responsabi-